J'PEUX PAS J'AI

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MJC Ermont

Nos passions ont des couleurs

Vendredi 10 Novembre 2023

de 19h à 21h30

STADE RAOUL DAUTRY
PAVILLON SEYSSEN
105 Rue de St Gratien 95120 ERMONT

Venez partager un moment important de la vie de votre association et faire connaissance avec l'équipe.

Renseignements: Maison des Jeunes et de la Culture
Tel. 01 34 15 73 31 - mjcermont@orange.fr
www.mjcermont.com

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Qui participe à l'Assemble Générale ?
Tous les adhérents de la M.J.C. ainsi que les parents des enfants mineurs.
Qui est électeur ?
Pour être électeur, il faut être adhérent depuis plus de six mois, avoir plus de 16 ans et être à jour de sa cotisation. Les membres de l'association peuvent renouveler leur adhésion, avant l'ouverture de l'Assemblée Générale prévue à 19h.
Les parents d'enfants mineurs peuvent-ils participer et voter ?
Un des deux parents dispose d'une voix pour voter dès l'instant où un (ou plusieurs enfants) fréquente la M.J.C. et est titulaire d'une carte d'adhésion en cours de validité.
Qui peut être élu au conseil d'administration ?
Pour être élu au conseil d'administration, il faut avoir la qualité d'électeur (voir conditions ci-dessus) et avoir fait acte de candidature auprès du Président de la M.J.C. avant le 29 Octobre 2023.
Où peut-on se procurer les documents réglementaires de l'association ?
Les statuts, le règlement intérieur ainsi que les procès-verbaux de Conseils d'administration sont consultables sur le site de la M.J.C. rubrique « Textes Règlementaires ». Vous pouvez également vous les procurer auprès du secrétariat. Les documents présentés en Assemblée Générale sont consultables sur le site et à l'accueil de la M.J.C.
Participer à l'Assemblée Générale est-il obligatoire ?
Non, bien évidemment. Mais en participant, vous exercez votre devoir et vous encouragez la vie de l'association et ses dirigeants. Vous montrez de l'intérêt pour votre M.J.C. dans laquelle vous ne serez jamais considéré comme un client mais bien comme un membre actif à part entière.
Délégation de mandat.
Chaque membre, personne physique ou morale, ne dispose que d'une voix, il ne peut recevoir que deux délégations de mandat.
Validité des décisions.
Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, à main levée ou à bulletin secret si un ou plusieurs des membres le désirent.

1- Constitution du bureau de vote et désignation des scrutateurs
2- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022
3- Approbation des rapports moral et d'orientation
4- Présentation du rapport financier 2022 et du budget 2023
5- Fixation de l'adhésion 2024/2025
6- Approbation du rapport financier et quitus au président et aux trésoriers
7- Renouvellement du tiers sortant, confirmation des membres cooptés en cours d'année, élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration et confirmation des Membres Associés
8- Intervention des membres de droit
9- Questions diverses

APPEL À CANDIDATURE

Chaque adhérent à jour de sa cotisation depuis plus de 6 mois et agé de 16 ans et plus, peut faire acte de candidature au conseil d'administration de la M.J.C. Pour cela, il suffit d'en informer par écrit le Président avant le 29 Octobre 2023.

POUVOIR À UTILISER EN CAS D'ABSENCE

Bulletin à faire parvenir renseigné à la M.J.C. ou à remettre à un autre électeur.

M., Mme, _ne pouvant participer à l'Assemblée Générale du Vendredi 10 Novembre 2023, donne pouvoir à M. ou Mme_ pour me representer et voter en mon nom et place.

le

Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir»